



EUROPE

Comité régional de l'Europe Cinquante-deuxième session

Copenhague, 16–19 septembre 2002

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC52/Inf.Doc./2
+ EUR/RC52/Conf.Doc./12
15 juillet 2002
22472
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ EUROPÉEN DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ (CEES)

**(Établi par le secrétariat du CEES en consultation avec le secrétariat
de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies)**

Le présent rapport est soumis conformément aux dispositions du paragraphe 65 de la Déclaration adoptée lors de la Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, juin 1999), qui prévoit qu'il doit être rendu compte annuellement au Comité régional et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU). Il résume les activités menées et les décisions prises par le CEES depuis septembre 2001.

Comme demandé au paragraphe 66 de la Déclaration de la Conférence de Londres, le CEES soumet également ses propositions concernant l'ordre du jour de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui doit avoir lieu en juin 2004, pour approbation par le Comité régional et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU.

Sommaire

	<i>Page</i>
Introduction	1
Volonté d’agir à la suite de la Conférence de Londres : points essentiels	1
Protocole sur l’eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l’utilisation des cours d’eaux transfrontières et des lacs internationaux	1
Transports, environnement et santé.....	1
Mise en œuvre des plans d’action nationaux pour l’hygiène de l’environnement dans le cadre de partenariats	2
Santé des enfants et environnement	2
Premiers effets sur l’homme du changement climatique et de l’appauvrissement de l’ozone stratosphérique.....	2
Recherche en matière d’environnement et de santé	3
Bonnes pratiques en matière de gestion de la santé, de l’environnement et de la sécurité dans les entreprises.....	3
Accès à l’information, participation du public et accès à la justice en matière d’environnement et de santé.....	3
Perspectives économiques sur l’environnement et la santé	3
Préparation de la Quatrième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé.....	3

Introduction

1. Le Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) s'est réuni à Istanbul du 19 au 21 novembre 2001 et à Sofia les 13 et 14 juin 2002. En outre, une réunion intergouvernementale a été tenue en tant que session prolongée du groupe de travail de Budapest, à Lucca (Italie) les 18 et 19 avril 2002. Les activités du CEES, y compris la préparation de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, ont été soutenues financièrement par l'Italie, le Royaume-Uni et la Commission européenne.

2. Des informations sur les membres actuels du CEES (représentants des pays, organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, et principaux groupes) se trouvent sur le site Web du CEES (www.eehc.dk). Les coprésidents ont été le Dr Corrado Clini et le Dr Heinz Schreiber. Le décès inopiné du Dr Alán Pintér, vice-président, le 29 septembre 2001, a été profondément regretté.

Volonté d'agir à la suite de la Conférence de Londres : points essentiels

Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux

3. Jusqu'à présent, sept pays ont ratifié ce protocole, qui devrait entrer en vigueur à la fin de 2003. La première réunion des parties devrait se tenir à Budapest, peut-être immédiatement après la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

4. Le Groupe d'experts pour la constitution d'une base factuelle et la mise en place d'un système de communication d'informations conformément au Protocole, groupe qui dépend du Groupe de travail sur l'eau, a tenu sa première réunion à Bonn en octobre 2001. Il a retenu des maladies pouvant servir d'indicateurs et a mis l'accent sur la nécessité d'inclure une surveillance de la qualité de l'eau, une caractérisation des risques relatifs aux installations de distribution d'eau, et l'élaboration de plans de gestion, qu'il a considérées comme d'importants éléments de travaux futurs.

5. D'autres réunions ont été consacrées aux techniques de surveillance (Budapest, novembre 2001) ; à la reconstitution des nappes aquifères pour la production d'eau de boisson (Budapest, novembre 2002) ; et à l'évaluation des risques concernant le déversement délibéré de substances toxiques dans le réseau d'approvisionnement en eau (Copenhague, novembre 2001).

6. Une réunion commune de l'OMS et de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU) dans le contexte du Congrès international et du Salon commercial ECWATECH (Moscou, 4-7 juin 2002) devrait déboucher sur des programmes concernant l'évaluation et la réduction des maladies relatives à l'eau en Asie centrale, et faciliter la mise en œuvre du Protocole dans la Fédération de Russie, une attention particulière étant accordée à la question de l'accès des pauvres (des villes) à l'eau potable.

7. L'application du Protocole progresse conformément aux priorités définies dans un certain nombre d'instances internationales, et les activités futures seront suffisamment souples pour tenir compte d'évolutions récentes des priorités politiques.

Transports, environnement et santé

8. Lors de la première réunion de haut niveau de l'OMS et de la CEE-ONU sur les transports, l'environnement et la santé, qui s'est tenue le 4 mai 2001, les participants ont constitué un groupe d'experts spécial de l'OMS et de la CEE-ONU chargé d'accomplir des travaux de fond supplémentaires avant la prise d'une décision concernant l'opportunité d'entamer des négociations concernant une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé.

9. Le groupe d'experts a défini des domaines et des actions prioritaires en vue de travaux futurs au niveau paneuropéen, dans un cadre rationalisé de l'OMS et de la CEE-ONU. Ces domaines prioritaires sont les suivants : a) l'intégration des aspects environnementaux et sanitaires dans la politique des transports ; b) la gestion de la demande et les transferts d'un mode à l'autre ; c) les transports urbains ; et d) les questions transversales (par exemple, les mesures à prendre pour répondre aux besoins particuliers des nouveaux États indépendants et des pays de l'Europe du Sud-Est ; ainsi que les questions relatives à des zones particulièrement sensibles sur le plan écologique). Le groupe d'experts a proposé d'aborder ces groupes prioritaires en créant un programme paneuropéen pour les transports, l'environnement et la santé (PPE TES).

10. Il est prévu que le PPE TES soit créé et qu'une déclaration ministérielle soit adoptée lors de la deuxième réunion de haut niveau de l'OMS et de la CEE-ONU, qui se tiendra à Genève le 5 juillet 2002. Lors de cette réunion, il est également prévu d'approuver une évaluation de la mise en œuvre de la Charte sur les transports, l'environnement et la santé, sur la base d'une enquête réalisée par le secrétariat de l'OMS, et l'examen à mi-parcours du programme de la CEE-ONU sur une action commune en matière de transports et d'environnement.

Mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'hygiène de l'environnement dans le cadre de partenariats

11. Une enquête par questionnaire réalisée par le CEES a révélé que les pays étaient très désireux de réaliser des plans d'action nationaux pour l'hygiène de l'environnement. En conséquence, le CEES a créé un comité directeur international spécial, composé de représentants de dix pays et chargé d'évaluer les incidences dans les pays des politiques d'environnement et de santé (y compris les plans d'action nationaux) découlant des conférences de Francfort, d'Helsinki et de Londres.

Santé des enfants et environnement

12. La publication commune de l'OMS et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) intitulée *Children's health and environment : a review of evidence* a été rendue publique lors de la semaine verte de la Commission européenne en avril 2002. Le projet de l'OMS et de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis relatif à la prévention de l'exposition involontaire des enfants à la fumée de tabac a été mis en œuvre au niveau local en Lettonie et en Pologne, qui servent de modèles pour les autres pays d'Europe qui se trouvent en phase de transition économique. Les activités concernant les indicateurs de la santé et de l'environnement des enfants sont en bonne voie et un atelier commun de l'OMS et de l'AEE aura lieu en automne 2002. Une réunion informelle sur les initiatives relatives à la santé et à l'environnement des enfants en Europe se tiendra en septembre 2002. Les autres réalisations comprennent la production de documents d'information sur la pollution de l'air, élaborés avec le concours de l'Association internationale des pédiatres, et la préparation d'activités sur les traumatismes et l'asthme.

Premiers effets sur l'homme du changement climatique et de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique

13. Des principes directeurs concernant la façon d'évaluer les effets sur la santé du changement climatique et les stratégies de prévention, mis au point par l'OMS, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale et Santé Canada, sont disponibles pour examen ; ils seront mis à l'épreuve dans un certain nombre d'États membres de l'OMS. Celle-ci, avec le concours du Ministère italien de l'environnement et du PNUE, a organisé une réunion sur les effets sanitaires combinés du changement climatique et de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, et a fourni des informations en vue d'une évaluation des incidences de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les résultats préliminaires du projet relatif au changement climatique et aux stratégies d'adaptation pour la santé humaine comprennent des résultats sur la mortalité due à la chaleur, la progression de l'encéphalite transmise par les tiques et de la maladie de Lyme en Europe centrale, et les changements relatifs aux maladies transmissibles par l'eau et les aliments.

Recherche en matière d'environnement et de santé

14. Le groupe de liaison sur la recherche en matière d'environnement et de santé pour l'Europe, créé par la Commission européenne, la Fondation européenne pour la science et l'OMS, a continué de faire rapport au CEES en vue de la préparation de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Une réunion visant à examiner les progrès accomplis en matière de recherche sur l'environnement et la santé en Europe et sur sa pertinence pour la politique et l'action en matière de santé publique aura lieu du 8 au 10 mai 2003 ; elle sera accueillie par le Danemark et il est prévu que la Commission européenne contribue à son financement.

Bonnes pratiques en matière de gestion de la santé, de l'environnement et de la sécurité dans les entreprises

15. La Conférence européenne pour la promotion de la santé sur le lieu de travail (Barcelone, 17 et 18 juin 2002) a démontré que le modèle de gestion intégrée de la santé sur le lieu de travail avait été largement incorporé dans les projets, programmes et politiques en faveur de la santé sur le lieu de travail d'importantes institutions de santé publique, d'administrations locales, de partenaires sociaux et d'organismes gouvernementaux de nombreux pays européens faisant ou non partie de l'Union européenne, ainsi que dans le programme de santé publique de la Commission européenne. Les organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie ont confirmé leur volonté de participer à la mise au point de nouveaux modèles pour la prévention des incapacités de travail dans leur pays, compte tenu des outils proposés par la politique européenne de l'OMS et du modèle de gestion intégrée de la santé sur le lieu de travail.

Accès à l'information, participation du public et accès à la justice en matière d'environnement et de santé

16. Des négociations sont en cours en vue de la conclusion d'un Protocole sur l'évaluation stratégique de l'environnement à la Convention de la CEE-ONU sur l'évaluation de l'impact de l'environnement dans un contexte transfrontière. Il est prévu que ce protocole soit adopté lors de la Cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendra à Kiev en mai 2003. En novembre 2001, un séminaire sur l'évaluation de l'impact sur la santé dans le cadre de l'évaluation de l'environnement stratégique a eu lieu à Orvieto (Italie).

Perspectives économiques sur l'environnement et la santé

17. Le Centre européen de l'OMS pour l'investissement dans la santé et le développement (Venise) examinera les déterminants socioéconomiques de la santé. Une analyse approfondie du rapport coût-avantage du programme de lutte contre le paludisme en Azerbaïdjan et en Arménie a été entreprise par le programme Faire reculer le paludisme.

Préparation de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé

18. La Quatrième Conférence sur l'environnement et la santé aura lieu à Budapest du 23 au 25 juin 2004. En tant que comité directeur de cette conférence, le CEES a considéré que la consultation des États membres et d'associations de la société civile et leur contribution constitue un élément vital pour le succès de la Conférence de Budapest et a engagé plusieurs actions pour obtenir leur participation aux préparatifs.

19. Un questionnaire a été diffusé au cours de l'été 2001 pour obtenir les contributions des pays au thème d'ensemble de la Conférence et aux questions prioritaires dont ils souhaitent que l'inscription à l'ordre du jour soit envisagée. Un questionnaire analogue a été envoyé à des organisations non gouvernementales

(ONG) et à d'autres associations de la société civile par le biais du Réseau européen pour l'environnement et la santé.

20. Pour le choix du thème d'ensemble de la Conférence, le CEES a estimé qu'il devait soutenir les décisions et les résultats politiques, se traduire par des engagements axés sur l'action, constituer une priorité paneuropéenne et apporter une valeur ajoutée au programme d'activités dans le domaine de l'environnement et de la santé en Europe. Après avoir appliqué ces critères aux opinions exprimées dans les questionnaires et estimant que la santé des générations futures se trouve au cœur du développement durable, le CEES a décidé que le thème d'ensemble de la Conférence de Budapest serait « L'avenir de nos enfants ».

21. Pour le choix de questions prioritaires à aborder dans le cadre de ce thème d'ensemble, le CEES a estimé qu'elles devraient clairement soutenir le thème d'ensemble, constituer des priorités définies par les pays, engendrer des décisions de politique générale qui se traduiraient par des mesures concrètes, et être réalisables au cours de la période de préparation de la Conférence. Pour l'aider à choisir les points de l'ordre du jour, le CEES a convoqué une réunion élargie du groupe de travail de Budapest, à laquelle tous les États membres de l'OMS ont été invités à participer et à faire connaître leur avis. Soixante-quatorze représentants de ministères de la santé et de l'environnement de 43 pays, ainsi que des représentants de six organisations intergouvernementales et internationales et de six ONG ont participé à cette réunion ; le rapport sur cette dernière est disponible sur le site Web du CEES. Les participants à la réunion ont soutenu l'élaboration d'un plan d'action sur la santé et l'environnement des enfants, qui constituerait le cadre dans lequel on ferait progresser l'action sur les diverses questions prioritaires. Les participants ont également tous soutenu la mise au point d'un ensemble de grands indicateurs de l'environnement et de la santé, qui constituerait un important résultat de la Conférence de Budapest, et l'accomplissement de travaux concernant l'application du principe de précaution dans le cadre de la santé et de l'environnement des enfants.

22. Les questions prioritaires proposées par les pays peuvent être regroupées en trois grands domaines, qui peuvent chacun faire l'objet d'une séance de la Conférence. Le premier concerne les progrès accomplis en matière d'environnement et de santé en Europe depuis la Conférence de Francfort. Il permettra d'évaluer les progrès accomplis depuis 1989, en mettant l'accent sur les nouveaux États indépendants ; d'évaluer les incidences des politiques internationales relatives à l'environnement et à la santé dans les pays ; et d'examiner la mesure dans laquelle les décisions prises par la Conférence de Londres ont été mises en œuvre et de définir les domaines dans lesquels des mesures complémentaires sont nécessaires. Le deuxième domaine concerne le renforcement de la base de l'élaboration des politiques. Il permettra d'examiner les incidences de l'environnement sur la santé, compte tenu des données disponibles concernant la charge de morbidité due à l'environnement, et la nécessité de mettre en place un système paneuropéen de communication d'informations et d'évaluation axé sur l'action (indicateurs de l'environnement et de la santé), ainsi que d'organiser et de partager les informations recueillies grâce à cette évaluation, à cette surveillance et à cette communication d'informations. L'examen de ce domaine permettra également de se pencher sur l'application concrète du principe de précaution lors de la prise de décisions relatives à l'environnement et la santé, en se préoccupant tout particulièrement des enfants. Le troisième grand domaine concerne des questions qui deviennent importantes ou dont l'importance augmente, notamment le changement climatique et la santé, y compris les aspects connexes que sont l'énergie et le développement durable, l'environnement intérieur (logement) et la santé ; et le tourisme, l'environnement et la santé. Dans ces trois domaines, les progrès accomplis en matière d'environnement et de santé, d'indicateurs de l'environnement et de la santé, du principe de précaution et du logement devraient revêtir une importance particulière dans l'optique du thème d'ensemble et des résultats de la Conférence de Budapest.

23. Un important résultat de la Conférence de Budapest devrait être la prise d'un engagement ministériel, sous la forme d'un plan d'action ou peut-être d'une charte, en vue de donner suite aux mesures prises dans le domaine de la santé et de l'environnement des enfants. Cet engagement fera l'objet de discussions lors d'une réunion intergouvernementale de fonctionnaires de ministères de l'environnement et de la santé, au début de l'année 2003. Chaque question prioritaire inscrite à l'ordre du jour de la Conférence sera clairement liée à la santé des enfants, mais il se peut qu'une déclaration de la Conférence

comprenne également des recommandations en vue de mesures qui présenteraient également un intérêt pour l'ensemble de la population.

24. Il est crucial que la Conférence de Budapest et d'autres initiatives européennes, ainsi que des actions mondiales pertinentes, dans le domaine de l'environnement et de la santé, et en particulier celles qui ont trait aux enfants, présentent une bonne cohérence interne, afin de créer des synergies plutôt que des chevauchements et éventuellement des conflits. C'est pourquoi des contacts étroits ont été établis avec les organisateurs de la Cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il sera également dûment tenu compte des travaux des autres organisations intergouvernementales, dont la Commission européenne (en particulier son sixième programme d'action environnemental), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUE et l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, conformément à la résolution EUR/RC51/R7 sur la santé et le développement durable adoptée par le Comité régional à sa cinquante et unième session, en septembre 2001, le CEES examinera également les recommandations et les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable lorsqu'il développera l'ordre du jour de la Conférence de Budapest.

25. La participation d'ONG et d'autres représentants de la société civile à la préparation de la Conférence de Budapest, ainsi qu'à la Conférence elle-même, est jugée très importante, et une stratégie à cet effet sera mise au point par le Réseau européen pour l'environnement et la santé. De même, il est essentiel de faire participer les jeunes eux-mêmes au processus de la Conférence de Budapest, de sorte qu'une stratégie sera mise au point pour assurer une participation significative de leur part. Enfin, on mettra au point une stratégie de communication, pour assurer une bonne sensibilisation et une participation de la société civile et des responsables de l'élaboration des politiques.